

Avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

Après délibération,

ARRETE :

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, est chargé de présenter, au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE I. Annexes

Article 1er - Dans le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, complété par les décrets des 12 juillet 2001 et 19 novembre 2003, modifié par les décrets des 3 mars 2004, 11 janvier 2008 et 9 mai 2008, remplacé par le décret du 19 février 2009, complété par le décret du 23 mars 2012, l'annexe 1 est remplacée par l'annexe 1 au présent décret.

Art. 2 - Dans le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, complété par les décrets des 20 juillet 2000 et 12 juillet 2001, modifié par le décret du 3 mars 2004, remplacé par le décret du 19 février 2009, complété par le décret du 4 juillet 2013, l'annexe 2 est remplacée par l'annexe 2 au présent décret.

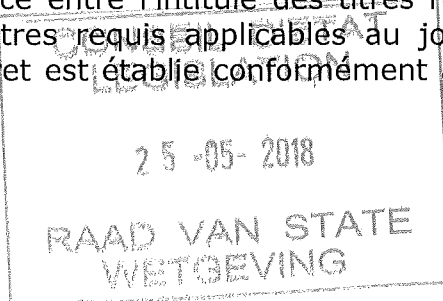
CHAPITRE II. Dispositions transitoires

Art. 3 - Dans les annexes 1 et 2, les cours dont l'appellation n'est pas modifiée correspondent aux cours ainsi anciennement dénommés.

Art. 4 - Dans l'annexe 1 :

- a) le cours intitulé « Pratique en bureautique » correspond au cours anciennement intitulé « Bureautique » ;
- b) le cours intitulé « Pratique en communication et écriture multimédia » correspond au cours anciennement intitulé « Pratique en communication ».

Art. 5 - La table de correspondance entre l'intitulé des titres requis visés aux annexes 1 et 2 et l'intitulé des titres requis applicables au jour qui précède l'entrée en vigueur du présent décret est établie conformément à l'annexe 3 au présent décret.



Art. 6 - §1. Les membres du personnel qui, avant l'entrée en vigueur du présent décret, ont été désignés ou engagés à titre temporaire pour une période indéterminée, ainsi que les membres du personnel qui ont été nommés ou engagés à titre définitif avant la même date, sont réputés avoir été, selon le cas, désignés ou engagés à titre temporaire pour une durée indéterminée, ou nommés ou engagés à titre définitif, pour les cours visés aux annexes du présent décret qui correspondent aux prestations qu'ils ont effectuées.
Les membres du personnel visés à l'alinéa 1 conservent le bénéfice de l'échelle barémique qui leur était applicable au jour qui précède l'entrée en vigueur du présent décret.

§2. Les membres du personnel qui, avant l'entrée en vigueur du présent décret, ont été désignés ou engagés à titre temporaire pour une durée déterminée sont réputés avoir été engagés à titre temporaire pour une durée déterminée pour les cours visés aux annexes du présent décret qui correspondent aux prestations qu'ils ont effectuées.

Ils conservent le bénéfice de l'échelle barémique qui leur était applicable au jour qui précède l'entrée en vigueur du présent décret.

CHAPITRE III. Disposition finale

Art. 7 – Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

**Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et des Médias,**

Jean-Claude MARCOURT

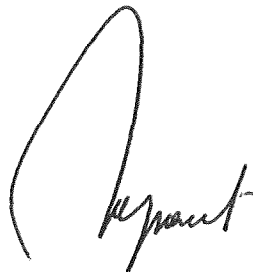
ANNEXE 1

Cours à conférer	Titres requis
Ateliers de formation professionnelle	Un titre requis tel que fixé par le gouvernement en application des articles 7, 16 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française
Pratique en bureautique	a. le diplôme de Bachelier – AESI, orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées, ou b. le diplôme de Bachelier : assistant de direction c. le diplôme de Bachelier - AESI complété par le diplôme permettant d'enseigner en secrétariat-bureautique dans l'enseignement secondaire et en bureautique dans l'enseignement supérieur de type court délivré par le jury institué par le Gouvernement, ou d. le diplôme de Bachelier : Instituteur(trice) primaire complété par le diplôme susvisé, ou e. le diplôme de cours techniques supérieurs du premier degré (Secrétariat ou commerce), complété par le diplôme susvisé.
Coupe et couture	a. le diplôme de Bachelier – AESI, orientation habillement, ou b. le diplôme de Bachelier en textile, orientation technique de mode
Pratique en diététique	le diplôme de Bachelier en diététique
Economie domestique	le diplôme de Bachelier – AESI, orientation économie familiale et sociale
Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif	a. le diplôme de Bachelier : Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif, ou b. le diplôme de Bachelier : Assistant en psychologie
Pratique des activités socio sportives	le diplôme de Bachelier : Educateur(trice) spécialisé(e) en activités socio sportives

Pratique en art, culture et techniques artistiques	a. un diplôme de Bachelier de l'enseignement supérieur artistique de type court, ou b. un diplôme de Bachelier de la catégorie arts appliqués, ou c. un diplôme de Bachelier-Agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur dans l'orientation Arts plastiques
Pratique en art, culture et techniques artistiques dans une spécificité à préciser	Un ou des titre(s) en relation avec la spécificité visée que la Haute Ecole choisit parmi la liste ci-dessous a. un diplôme de Bachelier de l'enseignement supérieur artistique de type court, ou b. un diplôme de Bachelier de la catégorie arts appliqués, ou c. le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations, ou d. le diplôme de Bachelier en techniques de l'image, toutes orientations
Pratique en audiologie	a. le diplôme de Bachelier en audiologie, ou b. le diplôme de Bachelier en logopédie
Pratique en bandagisterie, orthésilogie, prothésilogie	le diplôme de Bachelier en bandagisterie – orthésilogie - prothésilogie
Pratique en communication et écriture multimédia	a. le diplôme de Bachelier en communication, ou b. le diplôme de Bachelier en techniques de l'image, toutes orientations, ou c. le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations, ou d. le diplôme de Bachelier en écritures multimédia, ou e. le diplôme de Bachelier en relations publiques
Pratique en ergothérapie	le diplôme de Bachelier en ergothérapie
Pratique en gestion des ressources humaines	a. le diplôme de Bachelier en gestion des ressources humaines, ou b. le diplôme de Bachelier : Conseiller social
Pratique en gestion hôtelière	le diplôme de Bachelier en gestion hôtelière
Pratique en logopédie	le diplôme de Bachelier en logopédie
Pratique en obstétrique	le diplôme de Bachelier : Sage-femme
Pratique en podologie - podothérapie	le diplôme de Bachelier en podologie - podothérapie
Pratique en psychologie	le diplôme de Bachelier : Assistant(e) en psychologie

Pratique en psychomotricité	a. le diplôme de Bachelier en psychomotricité b. un diplôme de Bachelier complété par la spécialisation en psychomotricité
Pratique en service social	a. le diplôme de bachelier : Assistant(e) social(e), ou b. le diplôme de bachelier : Conseiller(e) social(e)
Pratique en soins infirmiers	le diplôme de Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
Pratique en technologie en imagerie médicale	le diplôme de Bachelier : Technologue en imagerie médicale
Pratique en tourisme	le diplôme de Bachelier en Management du tourisme et des loisirs
Travaux pratiques en architecture des jardins et du paysage	le diplôme de Bachelier en architecture des jardins et du paysage
Travaux pratiques en bibliothéconomie	a. le diplôme de Bachelier : Bibliothécaire - Documentaliste, ou b. un diplôme de Bachelier complété par le certificat d'aptitude à tenir une bibliothèque publique, ou c. un diplôme de Bachelier complété par le brevet à tenir une bibliothèque publique
Travaux pratiques en construction	le diplôme de Bachelier en construction
Travaux pratiques en chimie	le diplôme de Bachelier en chimie, toutes orientations
Travaux pratiques en éco-packaging	le diplôme de Bachelier en éco-packaging
Travaux pratiques en électronique	a. le diplôme de Bachelier en électronique, toutes orientations, ou b. le diplôme de Bachelier en informatique et systèmes, toutes orientations, ou c. le diplôme de Bachelier en biotechnique
Travaux pratiques en informatique	a. le diplôme de Bachelier en informatique et systèmes, toutes orientations, ou b. le diplôme de Bachelier en informatique de gestion, ou c. le diplôme de Bachelier en biotechnique
Travaux pratiques en mécanique, moteurs thermiques et expertise automobile	a. le diplôme de Bachelier en électromécanique, toutes orientations, ou b. le diplôme de Bachelier en automobile
Travaux pratiques en menuiserie	a. un titre du niveau supérieur du deuxième degré, ou b. le diplôme d'école ou de cours techniques supérieurs du premier degré
Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations
Autres cours à conférer	Un titre de niveau supérieur du premier degré

Expertise particulière en (à préciser)	la notoriété professionnelle reconnue par le Gouvernement, en relation avec l'expertise particulière visée
--	--

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Repant'.

ANNEXE 2

Cours à conférer	Titres requis
Agronomie	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Médecin vétérinaire, ou b. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou c. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement, ou d. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, ou e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques, ou f. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
Architecture des jardins et/ou du paysage	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Master en architecture, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil architecte, ou c. le diplôme de Master : architecte paysagiste, ou d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement f. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels g. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
Art, culture et techniques artistiques	<ul style="list-style-type: none"> a. un diplôme de Master de l'enseignement supérieur artistique, ou b. un diplôme de Master en architecture, ou c. le diplôme de Master en arts du spectacle, ou d. le diplôme de Master en gestion culturelle
Art, culture et techniques artistiques dans une spécificité à préciser	<p>Un ou des titre(s) en relation avec la spécificité visée que la Haute Ecole choisit parmi la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. un diplôme de Master de l'enseignement supérieur artistique avec une option en rapport avec la spécificité visée, ou b. un diplôme de Master en architecture, ou c. le diplôme de Master en arts du spectacle, ou d. le diplôme de Master en gestion culturelle, ou e. s'il n'existe pas de titre visé aux points précédents, le diplôme de Bachelier en techniques de l'image, toutes orientations ou

	le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations, complété par un diplôme de Master en gestion globale du numérique
Audiologie	a. le diplôme de Master en logopédie, ou b. le diplôme de Bachelier en audiologie complété par le Master en sciences de la santé publique
Bandagisterie, orthésilogie, prothésilogie	le diplôme de Bachelier en bandagisterie – orthésilogie - prothésilogie complété par le Master en sciences de la santé publique
Bibliothéconomie	a. un diplôme de Master complété par le certificat d'aptitude à tenir une bibliothèque publique, ou b. un diplôme de Master complété par le brevet à tenir une bibliothèque publique, ou c. un diplôme de Master complété par le diplôme de Bachelier - Bibliothécaire - Documentaliste, ou d. le diplôme de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication
Biochimie	a. le diplôme de Médecin, ou b. le diplôme de Médecin vétérinaire, ou c. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou d. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement, ou f. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, ou g. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques, ou h. le diplôme de Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire, ou i. le diplôme de Master en sciences chimiques, ou j. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou k. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou l. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations chimie ou biochimie, ou m. le diplôme de Master en sciences agronomiques et industries du vivant, ou

	n. le diplôme de Master en génie analytique, orientation biochimie
Biologie	<p>a. le diplôme de Médecin, ou</p> <p>b. le diplôme de Médecin vétérinaire, ou</p> <p>c. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou</p> <p>d. le diplôme de Master en sciences biologiques, ou</p> <p>e. le diplôme de Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire, ou</p> <p>f. le diplôme de Master en biologie des organismes et écologie, ou</p> <p>g. le diplôme de Master en bioinformatique et modélisation, ou</p> <p>h. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou</p> <p>i. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement, ou</p> <p>j. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, ou</p> <p>k. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques, ou</p> <p>l. le diplôme de Master en sciences agronomiques et industries du vivant, ou</p> <p>m. le diplôme de Master ingénieur civil biomédical, ou</p> <p>n. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation biochimie, ou</p> <p>o. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou</p> <p>p. le diplôme de Master en génie analytique, orientation biochimie, ou</p> <p>q. le diplôme de Master en sciences biomédicales</p>
Chimie	<p>a. le diplôme de Médecin, ou</p> <p>b. le diplôme de Médecin vétérinaire, ou</p> <p>c. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou</p> <p>d. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux, ou</p> <p>e. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou</p> <p>f. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou</p> <p>g. le diplôme de Master en sciences chimiques, ou</p> <p>h. le diplôme de Master en biochimie et</p>

	<p>biologie moléculaire et cellulaire, ou</p> <p>i. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations chimie, biochimie, génie énergétique durable, industrie, ou</p> <p>j. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou</p> <p>k. le diplôme de Master en génie analytique, orientation biochimie</p>
Communication	<p>a. le diplôme de Master en information et communication, ou</p> <p>b. le diplôme de Master en linguistique, ou</p> <p>c. le diplôme de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication, ou</p> <p>d. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation permanente, ou</p> <p>e. le diplôme de Master en Communication appliquée spécialisée - Éducation aux médias, ou</p> <p>f. le diplôme de Master en Communication appliquée spécialisée - Publicité et communication commerciale, ou</p> <p>g. le diplôme de Master en Communication appliquée spécialisée - Relations publiques, ou</p> <p>h. le diplôme de Master en presse et information spécialisée, ou</p> <p>i. le diplôme de Master en communication appliquée, - Animation socioculturelle et éducation permanente, ou</p> <p>j. le diplôme de Master en Communication appliquée - Publicité et communication commerciale, ou</p> <p>k. le diplôme de Master en communication appliquée - Relations publiques ou</p> <p>l. le diplôme de Master en presse et information, ou</p> <p>m. le diplôme de Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, toutes orientations, ou</p> <p>n. le diplôme de Master en journalisme, ou</p> <p>o. le diplôme de Master en communication, ou</p> <p>p. le diplôme de Master en communication multilingue, ou</p> <p>q. le diplôme de Master en Stratégie et analyse de la communication interactive et</p>

	collaborative, ou r. le diplôme de Master en gestion globale du numérique
Construction	a. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou b. Le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil architecte, ou d. le diplôme de Master en architecture, ou e. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations construction, génie énergétique durable, géomètre, industrie, ou f. le diplôme de Master en gestion de chantier spécialisé en construction durable
Dessin et éducation plastique	Un diplôme de Master du domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace en relation avec la spécificité visée par la haute école
Diététique	a. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou b. le diplôme de Bachelier en diététique complété par le diplôme de Master en sciences de la santé publique
Droit	a. le diplôme de Master en droit, ou b. le diplôme de Master en criminologie, ou c. le diplôme de Master en administration publique, ou d. le diplôme de Master en gestion publique, toutes orientations, ou e. le diplôme de Master en sciences administratives
Education physique	le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations
Electricité, électronique, informatique industrielle, télécommunications	a. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou e. le diplôme de Master en sciences physiques, ou f. le diplôme de Master en sciences spatiales, ou g. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations Aérotechnique, Automatisation, Electricité,

	Electromécanique, Electronique, Génie énergétique durable, Industrie, Informatique, ou h. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale
Electromécanique, mécanique, énergie	a. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations Aérotechnique, Automatisation, Electromécanique, Génies physique et nucléaire, Génie énergétique durable, Industrie, Mécanique, ou e. le diplôme de Master en sciences physiques, ou f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux
Ergothérapie	a. le diplôme de Bachelier en ergothérapie complété par le diplôme de Master en sciences de la santé publique, ou b. le diplôme de Bachelier en ergothérapie complété par le diplôme de Master en sciences du travail
Géographie	a. le diplôme de Master en sciences géographiques, toutes orientations, ou b. le diplôme de Master en sciences géologiques
Histoire	le diplôme de Master en histoire
Histoire de l'art	le diplôme de Master en histoire de l'art et archéologie, toutes orientations
Informatique de gestion	a. le diplôme de Master en sciences informatiques, ou b. le diplôme de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou f. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou

	<p>g. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou</p> <p>h. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou</p> <p>i. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou</p> <p>j. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou</p> <p>k. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou</p> <p>l. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées, ou</p> <p>m. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données, ou</p> <p>n. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou</p> <p>o. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou</p> <p>p. le diplôme de Master en sciences mathématiques, ou</p> <p>q. le diplôme de Master en statistiques, toutes orientations, ou</p> <p>r. le diplôme de Master en sciences actuarielles, ou</p> <p>s. le diplôme de Master en sciences physiques, ou</p> <p>t. le diplôme de Master en sciences spatiales, ou</p> <p>u. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations, ou</p> <p>v. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou</p> <p>w. le diplôme de Master : ingénieur de gestion, ou</p> <p>x. le diplôme de Master : ingénieur commercial, ou</p> <p>y. le diplôme de Master en gestion de l'entreprise, ou</p> <p>z. le diplôme de Master en sciences commerciales, ou</p> <p>aa. le diplôme de Master en architecture des systèmes informatiques, ou</p> <p>r. le diplôme de Master en gestion globale du numérique</p>
Interprétation (avec mention de la langue concernée)	le diplôme de Master en interprétation
Kinésithérapie	<p>a. le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou</p> <p>b. le diplôme de Master en kinésithérapie</p>

Langue française	a. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, ou b. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère, ou c. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques, ou d. le diplôme de langues et lettres anciennes et modernes
Langue(s) étrangère(s) [avec mention de la (des) langue(s) étrangère(s)]	a. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation générale, ou b. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques, ou c. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation slaves, ou d. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation orientales, ou e. le diplôme de master en langues et lettres modernes, orientation arabes, ou f. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, toutes orientations ou g. le diplôme de Master en traduction, ou h. le diplôme de Master en interprétation, ou i. le diplôme de Master en linguistique
Langues anciennes	a. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques, ou b. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes, orientations orientales, ou c. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes et modernes
Logopédie	le diplôme de Master en logopédie
Morale	a. le diplôme de Master en philosophie délivré par un établissement d'enseignement non confessionnel, ou b. le diplôme de Master en sciences des religions et de la laïcité
Musique et éducation musicale	Un diplôme du domaine de la musique en relation avec la spécificité visée par la haute école
Obstétrique	a. le diplôme de Bachelier : Sage-femme complété par le Master en sciences de la santé publique, ou b. le diplôme de Bachelier : Sage-femme complété par le Master en sciences de la famille et de la sexualité
Pédagogie et méthodologie	le diplôme de Master en sciences de l'éducation
Philosophie	a. le diplôme de Master en philosophie, ou

	b. le diplôme de Master en éthique
Physique	a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées, ou k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données, ou l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou n. le diplôme de Master en sciences physiques, ou o. le diplôme de Master en sciences spatiales, ou p. le diplôme de Master en sciences mathématiques, ou q. le diplôme de Master en statistiques, toutes orientations, ou r. le diplôme de Master en sciences actuarielles, ou s. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations, ou t. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
Podologie - podothérapie	Le diplôme de Bachelier en podologie – podothérapie complété par un Master en sciences de la santé publique.
Psychologie	a. le diplôme de Master en sciences psychologiques, ou b. le diplôme de Master en sciences de l'éducation, ou c. le diplôme de Master en sciences de la

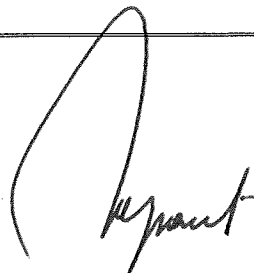
	famille et de la sexualité
Psychomotricité	<ul style="list-style-type: none"> a. Le diplôme de Bachelier en psychomotricité complété par un Master en sciences de la santé publique, ou b. Le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou c. le diplôme de Master en kinésithérapie, ou d. le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations
Sciences biomédicales	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou b. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou c. le diplôme de Médecin, ou d. le diplôme de Master en kinésithérapie, ou e. le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou f. le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations, ou g. le diplôme de Master : Ingénieur civil biomédical
Sciences économiques	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Master en sciences économiques, toutes orientations, ou b. le diplôme de Master en sciences de gestion, ou c. le diplôme de Master : Ingénieur commercial, ou d. le diplôme de Master : Ingénieur de gestion, ou e. le diplôme de Master en administration publique, ou f. le diplôme de Master en gestion de l'entreprise, ou g. le diplôme de Master en sciences commerciales, ou h. le diplôme de Master en gestion publique, toutes orientations, ou i. le diplôme de Master en sciences administratives, ou j. le diplôme de Master en gestion des services généraux, ou k. le diplôme de Master en politique économique et sociale, ou l. le diplôme de Master : Ingénieur civil en informatique et gestion
Sciences mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou

	<p>c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou</p> <p>d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou</p> <p>e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou</p> <p>f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou</p> <p>g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou</p> <p>h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou</p> <p>i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou</p> <p>j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées, ou</p> <p>k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données, ou</p> <p>l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou</p> <p>m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou</p> <p>n. le diplôme de Master en sciences mathématiques, ou</p> <p>o. le diplôme de Master en statistiques, toutes orientations, ou</p> <p>p. le diplôme de Master en sciences actuarielles, ou</p> <p>q. le diplôme de Master en sciences physiques, ou</p> <p>r. le diplôme de Master en sciences spatiales, ou</p> <p>s. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations ou</p> <p>t. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations</p>
Sciences politiques	<p>a. le diplôme de Master en sciences politiques, toutes orientations, ou</p> <p>b. le diplôme de Master en administration publique, ou</p> <p>c. le diplôme de Master en gestion publique, toutes orientations, ou</p> <p>d. le diplôme de Master en sciences administratives, ou</p> <p>e. le diplôme de Master en études européennes</p>
Sciences religieuses	<p>a. le diplôme de Master en philosophie [délivré par un établissement d'enseignement confessionnel], ou</p>

	<ul style="list-style-type: none"> b. le diplôme de Master en théologie, ou c. le diplôme de Master en études bibliques, ou d. le diplôme de Master en sciences des religions, ou e. le diplôme de Master en sciences des religions et de la laïcité
Sciences sociales	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Master en sociologie, ou b. le diplôme de Master en anthropologie, ou c. le diplôme de Master en sciences du travail, ou d. le diplôme de Master en politique économique et sociale, ou e. le diplôme de Master en sciences politiques, toutes orientations, ou f. le diplôme de Master en gestion des ressources humaines, ou g. le diplôme de Master en sciences de la population et du développement, ou h. le diplôme de Master en ingénierie et action sociales
Sciences technologiques	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées, ou k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données, ou l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou n. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou o. le diplôme de Master : bioingénieur en

	<p>sciences et technologies de l'environnement, ou</p> <p>p. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, ou</p> <p>q. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques, ou</p> <p>r. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations, ou</p> <p>s. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations</p>
Service social	le diplôme de Bachelier : assistant social complété par un Master de la liste prévue pour les cours à conférer « Sciences sociales », « Psychologie », « Droit » et Communication »
Sociologie	<p>a. le diplôme de Master en sociologie, ou</p> <p>b. le diplôme de Master en anthropologie, ou</p> <p>c. le diplôme de Master en sociologie et anthropologie</p>
Soins infirmiers	<p>a. le diplôme de Bachelier <i>infirmier responsable en soins généraux</i> complété par le Master en sciences de la santé publique, ou</p> <p>b. le diplôme de Bachelier <i>infirmier responsable en soins généraux</i> complété par le Master en sciences de la famille et de la sexualité.</p>
Techniques de développements en informatique	<p>a. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou</p> <p>b. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou</p> <p>c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations électronique ou informatique, ou</p> <p>d. le diplôme de Master en sciences informatiques, ou</p> <p>e. le diplôme de Master en sciences physiques, ou</p> <p>f. le diplôme de Master en sciences mathématiques, ou</p> <p>g. le diplôme de Master en architecture des systèmes informatiques</p>
Techniques graphiques et infographiques	<p>a. le diplôme de Master en architecture, ou</p> <p>b. le diplôme de Master : ingénieur civil architecte, ou</p> <p>c. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou</p> <p>d. le diplôme de Master en sciences de</p>

	l'ingénieur industriel, orientation informatique, ou e. le diplôme de Master en sciences informatiques, ou f. le diplôme de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication, ou g. le diplôme de Master en arts plastiques, visuels et de l'espace, toutes orientations, ou h. le diplôme de Master en gestion globale du numérique
Technologie en imagerie médicale	Le diplôme de Bachelier : Technologue en imagerie médicale, complété par le Master en sciences de la santé publique
Textile, emballage et conditionnement	a. le diplôme de Master ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou b. le diplôme de Master en sciences chimiques, ou c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie, ou d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
Tourisme	le diplôme de Master en sciences et gestion du tourisme et des loisirs
Traduction (avec mention de la langue concernée)	le diplôme de Master en traduction
Expertise particulière en (préciser)	la notoriété professionnelle reconnue par le Gouvernement, en relation avec l'expertise particulière visée
Autres cours à conférer	a. un titre du niveau supérieur du troisième degré, ou b. pour les cours à conférer pour lesquels il n'existe pas de formation dans une institution universitaire, une Haute Ecole ou un établissement d'enseignement supérieur de type long : - un titre du niveau supérieur du deuxième degré - un titre du niveau supérieur du premier degré



ANNEXE 3

Table de correspondance des titres requis des annexes 1 et 2

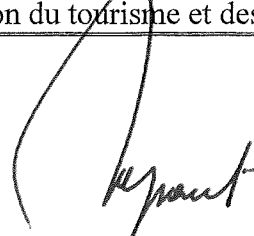
Annexe 1		
Cours à conférer	Ancien Titre requis Annexe 1 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau Titre requis Annexe 1 du présent décret
Atelier de formation professionnelle	Un titre requis visé aux articles 6 à 8 de l'arrêté de l'exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignants, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements préscolaires, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements, selon le niveau d'enseignement concerné.	Un titre requis tel que fixé par le gouvernement en application des articles 7, 16 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française
Coupe et couture	b. le diplôme de Bachelier en textile	b. le diplôme de Bachelier en textile, orientation technique de mode
Pratique en soins infirmiers	le diplôme de Bachelier en soins infirmiers	le diplôme de Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
Annexe 2		
Cours à conférer	Ancien Titre requis Annexe 2 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau Titre requis Annexe 2 du présent décret
Agronomie	b. le diplôme de Master bio ingénieur	b. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries c. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement d. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
Architecture des jardins et/ou du paysage	e. le diplôme de Master bio ingénieur : sciences agronomiques	e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement

		f. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels g. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
Biochimie	d. le diplôme de Master bio ingénieur	d. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement f. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels g. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
Biologie	h. le diplôme de Master bio ingénieur	h. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries i. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement j. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels k. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
Informatique de gestion	d. le diplôme de Master ingénieur civil	c. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical d. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue f. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien g. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien h. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale i. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux j. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique k. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion l. le diplôme de Master : ingénieur

		<p>civil en mathématiques appliquées</p> <p>m. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données</p> <p>n. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien</p> <p>o. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien</p>
Langue française	a. le diplôme de Master en langues et littératures françaises et romanes	a. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale
	b. le diplôme de Master en langues et littératures françaises et romanes, or. français langue étrangère	b. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère
	c. le diplôme de Master en langues et littératures anciennes, or. classiques	c. le diplôme de Master en langues et lettres, orientation classiques
Langue(s) étrangère(s) [avec mention de la (des) langue(s) étrangère(s)]	a. le diplôme de Master en langues et littératures modernes	a. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation générale
	b. le diplôme de Master en langues et littératures modernes, or. germaniques	b. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques
	c. le diplôme de Master en langues et littératures modernes, or. slaves	c. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation slaves
	d. le diplôme de Master en langues et littératures modernes, or. orientales	d. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation orientales
	e. le diplôme de Master en langues et littératures françaises et romanes f. le diplôme de Master en langues et littératures françaises et romanes, or. français langue étrangère	f. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, toutes orientations
Langues anciennes	a. le diplôme de Master en langues et littératures anciennes, or. classiques	a. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes, orientation classique
Morale	a. le diplôme de Master en philosophie délivré par un établissement Morale d'enseignement non confessionnel	a. le diplôme de Master en philosophie délivré par un établissement d'enseignement non confessionnel
Physique	a. le diplôme de Master ingénieur civil (toutes spécialités)	<p>a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical</p> <p>b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou</p> <p>c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue</p> <p>d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien</p>

		<p>e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien</p> <p>f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale</p> <p>g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux</p> <p>h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique</p> <p>i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion</p> <p>j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées</p> <p>k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données</p> <p>l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien</p> <p>m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien</p>
Sciences mathématiques	a. le diplôme de Master ingénieur civil (toutes spécialités)	<p>a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical</p> <p>b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions</p> <p>c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue</p> <p>d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien</p> <p>e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien</p> <p>f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale</p> <p>g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux</p> <p>h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique</p> <p>i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion</p> <p>j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées</p> <p>k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données</p> <p>l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien</p> <p>m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien</p>
Sciences technologiques	a. le diplôme de Master ingénieur civil (toutes spécialités)	<p>a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical</p> <p>b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions</p>

		c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien
	b. le diplôme de Master bio ingénieur (toutes spécialités)	n. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries o. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement p. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels q. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
Soins infirmiers	a. le diplôme de Bachelier en soins infirmiers complété par le Master en sciences de la santé publique, ou b. le diplôme de Bachelier en soins infirmiers complété par le Master en sciences de la famille et de la sexualité.	a. le diplôme de Bachelier infirmier responsable en soins généraux complété par le Master en sciences de la santé publique, ou b. le diplôme de Bachelier infirmier responsable en soins généraux complété par le Master en sciences de la famille et de la sexualité.
Textile, emballage et conditionnement	c. diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, finalités chimie, emballage et conditionnement, textile	c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie
Tourisme	Le diplôme de Master en sciences et gestion du tourisme	le diplôme de Master en sciences et gestion du tourisme et des loisirs



Avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent projet de décret actualise le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

L'actualisation est mise en œuvre par la rédaction de deux nouvelles annexes qui remplacent les annexes actuelles. Au sein de celles-ci, une liste de titres est rattachée à chaque « cours à conférer ».

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur estime que l'actualisation devrait avoir lieu à intervalles réguliers, tous les trois ans, idéalement. L'annexe 1 du décret « fonctions et titres » a été modifiée pour la dernière fois le 23 mars 2012 et l'annexe 2 le 4 juillet 2013.

Cette actualisation des titres et des fonctions est garante de la qualité de l'enseignement en hautes écoles.

Elle est aussi nécessaire en raison de la création de nouvelles formations et pour clarifier la situation administrative des membres du personnel désignés ou engagés pour dispenser d'« autres cours à conférer », catégorie de cours qui doit rester transitoire comme rappelé dans les commentaires du décret du 8 février 1999 :

« La notion « autres cours à conférer » figurant dans les annexes recouvre des heures de cours visées à l'article 7,§2, du décret du 25 juillet 1996 pour lesquels le pouvoir organisateur, conformément aux dispositions des articles 17, 26 et 33 du présent décret, n'aura pas pu déterminer de quel(s) cours à conférer repris dans les annexes au présent décret elles relèvent. Le recours à ces autres cours à conférer reste donc exceptionnel ou recouvre des cours qui n'existent pas encore lors de l'appel aux candidats et qui devraient être enseignés en attendant une modification des annexes ».

Des changements de titres sont proposés en vue de tenir compte des modifications intervenues dans l'annexe 2 du décret « paysage » et notamment de la mise en cohérence des concepts de finalités et d'orientations avec leur définition dans les articles dudit décret « paysage » ainsi que de la suppression des options dans l'intitulé des grades des formations organisées par les hautes écoles.

Avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Articles 1 et 2 :

Ces articles du projet de décret actualisent les titres et fonctions du décret du 8 février 1999 en remplaçant, afin de faciliter la lecture des titres requis et des cours à conférer issus de leur actualisation, les annexes 1 et 2 par de nouvelles annexes 1 et 2. Au sein de celles-ci, une liste de titres est rattachée à chaque « cours à conférer ».

Ces annexes ont été mises à jour selon les modifications introduites par décret du 19 juillet 2017 (M.B. 16-08-2017), qui modifie l'annexe 2 du décret « définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études » du 7 novembre 2013.

Pour l'annexe 1, le grade requis est celui de bachelier et pour l'annexe 2, le grade requis est celui de master.

Trois principes régissent l'établissement et l'actualisation des annexes.

Principe 1 :

Le principe du classement est rappelé dans l'exposé des motifs du décret du 8 février 1999 :

« A chaque cours à conférer correspond un groupe de titres. L'orientation dominante de ces diplômes suppose une grande maîtrise de ce cours à conférer ». Il s'agit de maintenir un juste équilibre entre "presque tout le monde peut donner (presque) toutes les activités d'apprentissage " liées à un cours à conférer et une hyper spécialisation avec "un seul titre requis par cours à conférer". Un nombre trop important de titres donnant accès à un cours à conférer peut décrédibiliser l'enseignement en hautes écoles et déroge à ce principe 1.

Principe 2 :

Pour les maîtres de formation pratique, bacheliers qui dispensent des cours en rapport direct avec l'exercice de la profession ou du métier, une expérience utile du métier hors enseignement de minimum deux ans est exigée. Dès lors, il convient d'éviter d'admettre des titres qui ne permettront pas d'acquérir cette expérience utile du métier. Il est à remarquer qu'il y a toujours un délai de 5 ans à dater de la mise en place d'un nouveau bachelier avant de pouvoir engager un MFP titulaire du nouveau grade : 3 ans pour terminer la formation et deux ans d'expérience utile...

Principe 3 :

Si tous les titres délivrés dans l'enseignement supérieur ne doivent pas donner accès à l'enseignement, il faut veiller à avoir la possibilité d'engager des personnes ayant les compétences requises pour assurer les différentes activités d'apprentissage organisées dans les formations en hautes écoles. Ainsi, quand sortent de nouveaux diplômés en hautes écoles ou dans les autres formes d'enseignement, il est opportun d'examiner si ceux-ci ne sont pas utiles en vue d'assurer le suivi d'activités d'apprentissage. Si la réponse est positive, deux cas de figure peuvent alors se présenter :

- Il y a moyen de « placer » ce nouveau titre dans un cours à conférer existant, tout en respectant le principe 1.
- Il n'y a pas moyen de caser ce nouveau titre dans un cours à conférer existant. Dans ce cas de figure, on proposera la création d'un nouveau cours à conférer en regard de ce titre ou d'autres et, dans l'intervalle, ce titre figurera dans le cours à conférer « autres cours à conférer ».

Il est important d'insister sur l'usage spécifique de cette case. En effet, ce cours à conférer « autres cours à conférer » ne devra être essentiellement utilisé que dans les deux cas de figure exposés ci-avant.

Ce principe 3 permet de tenir compte de l'évolution des connaissances et de disposer du personnel enseignant qualifié.

Article 3 :

Cette disposition vise à assurer la transition pour les cours dont l'appellation n'est pas modifiée.

Article 4 :

Cette disposition vise à assurer la transition pour les cours dont l'appellation est modifiée.

Article 5 :

Cette disposition introduit l'annexe 3 qui vise à assurer la transition pour les titres dont l'appellation est modifiée. La correspondance entre l'intitulé des anciens et des nouveaux titres est reprise sous forme de tableau.

Les titres qui ont été supprimés ou ajoutés ne sont pas repris dans le tableau de correspondance. Sont uniquement visés les titres dont l'appellation a été modifiée. Ainsi, les titres de chaque diplôme de « Master : ingénieur civil » et de « Master : bioingénieur » ont été repris en raison de la formulation choisie dans le décret Paysage.

Par soucis de lisibilité, n'ont pas été repris dans le tableau les titres dont la modification de l'intitulé consiste à remplacer les termes « sous-section » ou de « finalité » par « orientation ».

A noter que dans l'annexe 3 et l'annexe 1, concernant le cours à conférer « *Atelier de formation professionnelle* », le titre requis intitulé « *un titre requis visé aux articles 6 à 8 de l'arrêté de l'exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969* » a été actualisé et remplacé par « *un titre requis tel que fixé par le gouvernement en application des articles 7, 16 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française* ». En effet, les articles 6 à 8 de l'arrêté de l'exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969 ont été abrogés par l'article 189 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française. Cette abrogation avait « *pour objectif d'adapter, dans l'arrêté royal du 22 avril 1969 (...) les éléments entrant dans le champ d'application (du décret du 11 avril 2014)* » (Doc. Parl., Parlement de la Communauté française, sess. ord. 2013-2014, n°632/1, p. 38).

Article 6 :

Cette disposition vise à assurer la poursuite de la carrière des membres du personnel nommés, engagés, ou désignés à durée indéterminée, voire à durée déterminée, sur base d'un titre requis qui ne l'est plus après l'actualisation réalisée par le présent décret. Cette disposition assure également la poursuite de la carrière des membres du personnel qui se sont vus reconnaître une notoriété tenant lieu de titre au sens du décret du 8 février 1999. Dès lors, tous les membres du personnel, quel que soit leur statut, qui ont été recrutés sur base de la législation en vigueur avant l'entrée en vigueur du présent texte, conservent tous leurs droits, notamment en termes de recrutement, de valorisation barémique et d'évolution de carrière. De même, les titulaires d'un grade dont l'intitulé a été modifié conservent les droits qui étaient attachés au précédent intitulé.

Article 7 :

Cette disposition n'appelle pas de commentaire.